



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 19 novembre 2025

**Deux nouveaux régimes d'assurance offerts par Beneva
et modifications aux régimes existants**

Beneva vous a transmis un courriel, le 12 novembre, pour vous rappeler qu'est venu le temps de modifier, si vous le désirez, vos protections d'assurance au régime d'assurance maladie, hospitalisation et santé et aux régimes d'assurances collectives de base (AVCB) et complémentaire (AVCC). Toutefois si aucune demande de changement n'est formulée à Beneva, alors vos protections actuelles seront reconduites automatiquement.

Nous profitons de ce rappel pour vous faire part que désormais vous pouvez adhérer à deux nouveaux régimes facultatifs d'assurance personnelle. En effet, Beneva propose maintenant à ceux qui le souhaitent la possibilité d'adhérer à un régime facultatif d'assurance pour maladies graves, de même qu'à un régime facultatif en cas de décès et mutilations par accident (DMA) dont les primes seront toutefois entièrement à votre charge.

Notez aussi que plusieurs des modifications et améliorations aux régimes d'assurances, comme le remboursement des vaccins (80%, max. 500\$/assuré/an), dans les modules bonifiés et enrichis de l'assurance santé, sont déjà en vigueur.

Le Bureau

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 2008
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca